

# BULLETIN MUNICIPAL

LAUDUN L'ARDOISE • NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2023



QU'EST-CE QU'UN  
**PLU ?**



RENTRÉE SCOLAIRE P.6

RÉVISION GÉNÉRALE  
DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME P.18

TRAVAUX DE VOIRIE  
RUE C.ADER  
ET RUE J.VILAR P.23-24



L'Agglo et votre commune  
dans votre Pocket



**PANNEAUPOCKET**

Informe et alerte les habitants

- 1 Téléchargez l'application **Panneau Pocket**
- 2 Recherchez CA du Gard Rhodanien ou **30290**
- 3 Cliquez sur le ♥ pour l'ajouter à vos favoris

100%  
gratuit

100%  
anonyme

0%  
publicité



EXPLORER ET ON  
AppGallery

Disponible sur  
App Store

Disponible sur  
Google play



## NUMÉROS UTILES

Mairie - 04 66 50 55 50

CCAS - 04 66 79 39 13

Services Techniques - 04 66 50 68 80

Police Municipale - 04 66 50 55 60

Gendarmerie - 04 66 33 24 26

SAUR - 04 30 62 10 00

EDF - 09 69 32 15 15

Gaz de France - 08 00 47 33 33

Vétérinaires - 04 66 39 97 84

Docteur Anthérieu - 04 66 50 29 03

Docteurs Muller et Bilate - 04 66 90 79 54

Ambulances - 06 07 58 10 84

ALSH (Service de l'Agglo) - 04 30 69 80 25

Déchetterie Numéro Agglo service  
environnement - 04 66 90 58 00

# BULLETIN MUNICIPAL

LAUDUN L'ARDOISE • NOVEMBRE - DÉCEMBRE 2023

## SOMMAIRE

---

05

ACTUALITÉS

28

MANIFESTATIONS

13

DOSSIERS

32

RETOUR EN IMAGE

21

TRAVAUX

35

TRIBUNE

---

**SUIVEZ  
LES DERNIÈRES  
INFOS DU VILLAGE !**

SITE INTERNET  
[www.laudunlardoise.fr](http://www.laudunlardoise.fr)

FACEBOOK  
**Mairie Laudun l'Ardoise**

---

**Bulletin municipal de Laudun n°01, Novembre - Décembre 2023**

Directeur de la publication : Yves Cazorla - Rédacteur en chef : Yves Cazorla - Rédacteur : Mairie de Laudun

Conception graphique : Iris Agency / Émilie Augé - Impression : Reproconcept

Illustrations et photographies : Mairie de Laudun - Distribution : Mairie de Laudun - Quantité : 3000 exemplaires

Dépôt légal : 2<sup>e</sup> semestre 2023 - Bulletin municipal de Laudun-l'Ardoise - Adresse : 144 Place du 6 Juin 1944,  
30290 Laudun-l'Ardoise

# ÉDITO

Chers Laudunois, chers Ardoisiens,

C'est un grand plaisir pour moi de vous présenter le nouveau bulletin municipal en cette fin d'année 2023.

Un document attendu par chacune et chacun d'entre vous depuis l'arrivée de la nouvelle équipe municipale.

Nous avons privilégié le travail et l'action pour faire face à la situation préoccupante de la commune en 2018, puis à celle liée à la pandémie, au confinement, à la crise énergétique qui nous pénalise encore et à quelques turbulences au sein du conseil municipal.

L'équipe municipale s'est partiellement renouvelée et sa motivation et sa qualité n'en sont que plus importantes aujourd'hui pour lancer les actions structurantes nécessaires à l'avenir de Laudun-l'Ardoise.

C'est dans ce cadre que nous vous présentons les sujets d'actualité dans ces quelques pages tels que les travaux de réfection de voirie pour sécuriser la circulation des véhicules et des piétons, la réalisation des travaux d'urgence de l'église dont l'état s'est aggravé ces vingt dernières années, la rénovation énergétique des bâtiments pour lutter contre les effets de la crise énergétique et réaliser des économies, le projet de rénovation de la Maison Albert André qui commence à prendre forme, la réflexion avancée pour l'aménagement de la zone commerciale, le lancement de la révision du PLU pour que notre commune affirme son identité et se modernise pour aborder les 20 prochaines années, etc.

Vous le voyez, malgré la conjoncture, nous restons concentrés, actifs et nous avons aujourd'hui l'opportunité de partager ces informations avec vous.

Ce premier bulletin municipal marque notre engagement de vous informer. Avec une nouvelle maquette et un nouveau design, il change également de nom ! Rien n'a été laissé au hasard pour vous offrir une lecture agréable.

La périodicité sera de deux ou trois publications par an afin de répondre à vos demandes d'information de façon régulière.

Le contenu de ce bulletin n'est pas exhaustif mais il traite des principaux sujets de l'actualité que vous avez souhaités voir aborder.

Vous trouverez, j'en suis sûr, les informations que vous recherchez dans ce nouveau support de communication et dans les suivants et nous resterons attentifs à vos remarques pour améliorer ce lien entre vous et nous au fur et à mesure des parutions.

Je vous en souhaite une bonne lecture !

Et puisque l'année 2023 va bientôt tirer sa révérence, je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et une excellente année 2024.

Yves CAZORLA  
Maire de Laudun l'Ardoise





# ACTUALITÉS





# rentrée scolaire

**Les 5 écoles de la commune ont connu une nouvelle rentrée scolaire qui s'est déroulée dans de bonnes conditions pour les 649 petits Laudunois et Ardoisiens, en présence du Maire Yves Cazorla et de son adjointe aux affaires scolaires Jennifer Chapuis-Faure.**

**Ainsi à Laudun nous comptons :**

- école élémentaire Lapierre  
302 élèves pour 13 classes
- école maternelle Kergomard  
86 élèves pour 4 classes
- école maternelle Carpentier  
68 élèves pour 3 classes

**Et à l'Ardoise :**

- école élémentaire  
119 élèves pour 5 classes
- école maternelle Rollo  
74 élèves pour 3 classes

De plus, la municipalité a réalisé un certain nombre de travaux au cours de l'année mais aussi pendant l'été afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants mais aussi des enseignants.

**Parmi ceux-ci :**

- école Lapierre, remise en peinture de 3 classes, des portails, des garde-corps et des barrières, installation d'un nouveau rétro-projecteur
- école Kergomard, installation de la climatisation et achat de nouveaux lits pour les salles de repos des enfants, réparation de la chaudière
- école maternelle Rollo, remise en peinture d'une classe, réparation de la chaudière

Il faut aussi souligner les réparations et travaux faits dans les cantines ainsi que l'achat d'un sèche-linge à la cantine Carpentier, d'un lave-linge à la cantine Lapierre et d'un lave-vaisselle à la cantine Rollo.

## CANTINE SCOLAIRE

La forte inflation qui touche la France engendre l'augmentation du coût des matières premières alimentaires et l'explosion du coût de l'énergie. L'augmentation des salaires impacte notre collectivité comme tous les acteurs économiques. Au 1<sup>er</sup> septembre les tarifs de notre prestataire de service pour la restauration scolaire augmentent notablement. C'était la seule condition pour que le contrat de prestation puisse continuer et que notre collectivité ne se retrouve pas sans prestataire dès cette rentrée 2023. La collectivité paye désormais au prestataire le coût d'un repas à raison de 3,80 € TTC. La décision a été prise il y a plusieurs années de faire payer les repas de cantine au prix coûtant et cette augmentation qui concerne uniquement le coût du repas facturé à la commune par le prestataire est logiquement répercutée sur les tarifs de cantine.

**Contrairement à d'autres collectivités, le budget communal garde à sa charge les coûts de fonctionnement (personnel, équipements, énergie, etc.) affecté à cette mission qui ont également subi de fortes hausses.**

La dernière augmentation répercutée sur les tarifs de cantine date du 1<sup>er</sup> janvier 2019, il y a 5 ans. Le nouveau tarif de la restauration entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre prochain. Le prix du repas reste toutefois parmi les moins chers pratiqués dans les communes du Gard Rhodanien. Ce prix a fait l'objet d'une négociation pour maintenir un repas de qualité avec 5 composantes (certaines communes servent des repas à 4 composantes) avec une exigence toujours importante quant à la qualité des produits servis.

Les foyers les plus modestes peuvent en outre obtenir une aide entre 25% et 75% de prise en charge du prix du repas selon leur situation financière. Une prise en charge totale peut même être envisagée exceptionnellement dans les situations les plus critiques pendant un trimestre.

## ACTU JEUNESSE

Mise en place d'une activité périscolaire les mardis et jeudi soirs qui va donner une nouvelle impulsion à l'offre en direction de la jeunesse.



L'école du sport fonctionne maintenant sur la journée complète du mercredi et non plus sur l'après-midi seulement, afin de répondre à la demande de parents.



## « TERRE DE JEUX 2024 »

Le label « Terre de Jeux 2024 » a été créé par le comité Paris 2024 afin de célébrer les Jeux Olympiques et Paralympiques et transmettre ses valeurs, pérenniser les bienfaits des actions sportives et de l'introduction du sport dans le quotidien des citoyens, engager et fédérer tous les individus. Ce label est destiné à mettre en valeur les bonnes pratiques des collectivités territoriales et à les inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien, partout en France. La commune de LAUDUN - L'ARDOISE a reçu le label « Terre de Jeux ».

Nous avons ainsi à notre disposition des outils de communication concernant la mise en place d'animations sportives en liaison avec les futurs Jeux

Olympiques qui vont se dérouler à PARIS en 2024. De plus cela permet à la commune de bénéficier éventuellement de subventions.

A Laudun l'Ardoise, plusieurs événements ont été mis en place dans ce cadre :

- journée Olympique le mercredi 21 juin 2023 qui s'est déroulée le matin place du 18 mars 1962 à LAUDUN et l'après midi sur la zone de L'Emprunt à L'ARDOISE. L'animation était assurée par les animateurs et éducateurs sportifs du service des Sports avec comme thématique la découverte de différents sports. Cette journée était à destination du public toute génération.
- journée paralympique du 21 octobre 2023
- d'autres journées seront organisées d'ici l'été 2024.

# RÉDUISONS NOS POUBELLES

## REDEVANCE INCITATIVE

LA FIN DE L'ANNÉE TEST,  
PASSAGE AU MODE BLOCAGE

### LES ÉTAPES

**1** 30 octobre 2023

- Les bacs non pucés individuels ne sont plus collectés. Un autocollant refus de collecte leur est apposé afin que vous contactiez le service déchets.
- Les colonnes ordures ménagères sont verrouillées et nécessite un badge d'accès.
- Disparition des bacs non pucés.
- Pas de facturation des ouvertures ou des levés

**2** 1<sup>er</sup> janvier 2024

- Début de la facturation à la l'ouverture ou à la levée
- Fin de la tolérance et refus de collecte (pour e couvercle entrouvert ; le sac déposé en plus du bac au-dessus du couvercle ; le sac déposé en plus du bac à côté du bac)
- Seuls les bacs pucés avec autocollants et avec la poigné tournée côté route sont collectés.
- Tous les bacs pucés sans autocollants sont collectés
- Dépôt dans les colonnes ordures ménagères uniquement avec le badge.

**Vous n'avez pas récupéré votre bac ou votre badge ? Contactez RAPIDEMENT le service Gestion des déchets au n° Vert : 0800 72 49 79 ou [redevance.incitative@gardrhodanien.fr](mailto:redevance.incitative@gardrhodanien.fr)**

Plus d'infos sur [www.gardrhodanien.fr](http://www.gardrhodanien.fr) rubrique **environnement et dechets** article **redevance incitative fin de l'année test**

## STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES

article L541-46 du code de l'environnement  
article R631-2, R634-2, R635-8 du code pénal



Il y a encore de trop nombreux dépôts sauvages de déchets sur le territoire communal. Outre la pollution visuelle et la détérioration de notre environnement, le retrait de ces dépôts représente un coût conséquent pour la collectivité. Ils peuvent également générer des problèmes de salubrité en attirant les rats.

### Les contraventions

- à partir de 35€ pour un dépôt d'ordures en vue de leur enlèvement par le service de collecte sans respecter les jours et heures de collectes fixées par l'autorité administrative.
- 135€ pour un dépôt d'ordures hors emplacements autorisés
- et jusqu'à 1500€ pour un dépôt de déchets à l'aide d'un véhicule



# LE FUTUR CRU AOC LAUDUN 18<sup>e</sup> CRU DES CÔTES-DU-RHÔNE

L'appellation Laudun Côtes du Rhône Villages s'étend depuis plus de 70 ans sur les communes de Laudun l'Ardoise, Tresques et Saint Victor La Coste ; elle est composée de 24 unités de vinification et pèse environ 2 millions de bouteilles commercialisées en France et à l'international.

Les vigneronnes, encouragés par les spécificités de leurs vins blancs et rouges en lien avec le terroir, entreprennent auprès de l'INAO en 2012, la démarche de demande de reconnaissance en cru des Côtes du Rhône, la plus haute marche dans la hiérarchie qualitative des vins de la vallée du Rhône.

Au terme de 10 ans de procédures, d'analyse des sols, de cartographie, de redéfinition des règles de production et de vinification, l'appellation entre maintenant dans la dernière grande phase vers cette consécration. L'enquête publique sur

la délimitation s'est déroulée de janvier à mars et a donné lieu à des réclamations. L'INAO et les experts sont venus sur le territoire en juillet pour instruire ces réclamations. La procédure avance donc de façon satisfaisante. L'obtention du Cru est envisagée pour fin 2024/début 2025.

L'AOC Laudun deviendra alors le 3<sup>e</sup> Cru des Côtes du Rhône consacré dans le Gard. Cette accession doit permettre à terme un cercle vertueux qui passe nécessairement par la valorisation de l'image des vins. Ce chantier sera le prochain à devoir être mené.

C'est en construisant et diffusant une image à la hauteur de la qualité du produit, que la notoriété de celui-ci en sera accrue, et exportera mécaniquement l'image de qualité de son terroir d'origine. A cet effet, le passage en Cru devra s'accompagner à terme d'une mise en lumière plus soutenue, auprès de différents réseaux de commercialisation, mais aussi d'influence du monde touristique, gastronomique, de la presse spécialisée...





# MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT

Les Maisons de Justice et du Droit, lieux de proximité, contribuent au règlement amiable de contentieux et permettent de rapprocher les auteurs de petites infractions et leurs victimes.

## Accès au droit

Les Maisons de Justice et du Droit offrent des services gratuits et des compétences, permettant à chacun de mieux faire connaître ses droits et de les faire valoir.

- l'association gardoise d'aide aux victimes
- le conciliateur de justice
- le service d'écriture public (SEP)
- l'association départementale professionnelle de médiation familiale (ADPMF)
- les défenseurs des droits
- les avocats
- le centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

## Activité judiciaire

- le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)
- le délégué du procureur de la république
- la médiation pénale
- le juge des enfants

## Coordonnées

Communauté d'agglomération du Gard rhodanien  
41, rue Marc-Sangnier 30200 Bagnols-s/cèze  
04 66 39 65 15 - fax 04 66 39 65 16  
mjd@gardrhodanien.com

## Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi  
8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

- **Faciliter l'accès au droit**
- **Assurer l'aide aux victimes**
- **Développer des nouveaux modes de traitement judiciaire de la délinquance**
- **Favoriser la résolution amiable des conflits en voisins**



QUE LES FAITS  
SOIENT ANCIENS  
OU RÉCENTS  
IL FAUT EN PARLER

Vous subissez au sein de votre couple ou de votre famille :

Insultes, injures, menaces, humiliations, coups, blessures,

Privation d'argent, interdiction d'exercer une activité salariale,

Agressions sexuelles, viols.

Vous êtes victime de violences conjugales.

VOUS POUVEZ :

### 1 Etablir un certificat médical :

- Après d'un médecin généraliste
- En cas d'absence d'un médecin généraliste, auprès des urgences de l'hôpital de Bagnols-sur-Cèze.

### 2 Déposer une plainte :

- Après de votre Gendarmerie
- Après de votre Commissariat

**Vous êtes témoin de violences conjugales ?** > Prenez contact auprès d'un professionnel de santé ou d'un des partenaires du réseau.

VIOLENCES CONJUGALES  
VOUS N'ÊTES PAS SEULE, SEUL...  
UN RÉSEAU VOUS AIDE :

**RESA VI**  
Réseau d'Aide  
aux Victimes de violences conjugales

#### > Démarches d'accueil et d'écoute :

- Centres Communaux d'Action Sociale - CCAS
  - Bagnols-sur-Cèze — 04 66 39 65 00
  - Pont-Saint-Esprit — 04 66 90 58 52
  - Laudun-L'Ardoise — 04 66 79 39 13
- Centre Médico-Social - CMS
  - Bagnols-sur-Cèze — 04 66 33 30 00
  - Pont-Saint-Esprit — 04 66 39 12 15
  - Roquemaure — 04 66 82 64 30
- Caisse d'Allocations familiales - CAF  
Pôle Interventions Sociales
  - Bagnols-sur-Cèze — 04 66 90 59 20
- Intervenantes sociales :
  - Commissariat de Bagnols-sur-Cèze — 06 12 90 94 38
  - Gendarmerie pour les autres communes 06 26 62 26 41

#### > Soutien psychologique :

- Riposte Bagnols-sur-Cèze — 06 15 36 09 65

#### > Démarches juridiques :

- Maison de Justice et du Droit du Gard rhodanien Bagnols-sur-Cèze — 04 66 39 65 15

**STOP A LA VIOLENCE !**

# Expo

Laudun-L'Ardoise

**Du 01 décembre 2023 au 19 janvier 2024**

**Hélène STEVENS**



**Médiathèque Pierre Héraud**  
225 Rue de Boulogne 30290 Laudun-L'Ardoise  
(Parking proche de la Gendarmerie)

Ouvert le matin de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi  
Ouvert l'après-midi de 14h00 à 17h00 le mercredi et de 17h00 à 19h00 le vendredi  
Renseignements au 04 30 69 80 22 - [Culture-event@laudunlardoise.fr](mailto:Culture-event@laudunlardoise.fr)





# DOSSIERS



# LA MAISON ALBERT ANDRÉ

La maison Albert André attend sa remise en état depuis 17 ans. Un testament trop ambitieux, des errances de certains élus par le passé, un legs consommé, une difficulté à bâtir un projet réaliste et partagé par les parties prenantes sont autant de raisons qui ont fait que cette maison n'a pas encore pu entamer sa seconde vie.

La municipalité actuelle a souhaité réactiver ce dossier et travailler avec l'Agglomération du Gard Rhodanien parce que cette maison fait partie intégrante du Programme Scientifique et Culturel au même titre que le musée Albert André. Il était donc important d'inscrire la maison dans le Projet de Territoire de l'Agglomération et c'est ce qui a été fait en 2021. Il reste encore à l'inscrire dans la définition de l'intérêt communautaire pour plus de cohérence et pour permettre une participation financière de l'EPCI au même titre que le musée.

Depuis 2021, une ébauche de projet a été imaginé par le service culture et patrimoine de la commune ; projet qui a été présenté à l'Agglomération et à l'association des amis d'Albert André. Cette ébauche a été construite afin de donner une utilité à cette maison avec un fonctionnement durable tout en gardant l'idée émise par Jacqueline Besson dans son testament.

La maison a également fait l'objet d'un diagnostic par un architecte du patrimoine qui a conclu que malgré quelques désordres, l'édifice semble sain et qu'il peut être remis en état. L'architecte a aussi été chargé de faire une étude de faisabilité qui a permis de faire un premier chiffrage du projet, estimé aux alentours de 800 000 €, mais tout ceci reste à valider par des études plus poussées.

La prochaine étape est une présentation à l'Agglomération du Gard Rhodanien, à l'exécuteur testamentaire et à l'association des amis d'Albert André afin de lancer la poursuite des études. Le financement du projet sera réalisé à l'aide d'un emprunt qui couvrira la somme initialement apportée par le legs.



# LA PISCINE

Un audit interne qui met en évidence des fuites d'eau d'environ 50m<sup>3</sup> par jour, est réalisé en 2010 par l'ancienne municipalité sur la piscine de Laudun l'Ardoise.

La Chambre Régionale des Comptes pointe en 2016, de nombreux désordres et un déficit de fonctionnement de plus de 600 000€/an.

Au vu de l'état de dégradation avancée de cet équipement, la nouvelle municipalité souhaite faire un nouvel audit au début du mandat en 2018 pour sa remise en état et la réduction du déficit ; la commune de Laudun-l'Ardoise ne pouvant plus faire face à de telles dépenses dans un contexte budgétaire différent de ce qu'il était avant 2010 et la suppression de la taxe professionnelle.

Le verdict révèle alors un fort risque d'effondrement de la structure eu égard à des dégradations très avancées, notamment dû au passage d'eau chauffée et chlorée sur les matériaux structurels du bâtiment pendant des années. La piscine est donc immédiatement fermée et des études sont lancées sur les fondations et sur le bassin afin d'évaluer la faisabilité de sa réhabilitation.

Cette piscine, seule couverte du territoire, a un rayonnement intercommunal depuis sa construction en 1987 et accueillait de nombreuses écoles du Gard Rhodanien afin de dispenser aux élèves des cours de natation et de les sensibiliser au milieu aquatique. C'est donc dans la perspective de la garder dans le domaine public pour que le plus grand nombre continue d'en profiter que sa prise en charge est logiquement proposée à l'Agglomération du Gard Rhodanien. L'objectif étant de la réhabiliter dans un premier temps et de la mettre ensuite à la disposition de l'EPCI pour une prise en charge du fonctionnement avec une participation de la commune pour 20%.

Dès 2018, Yves CAZORLA prend contact avec le Président de la République et la Fédération Française de Natation. Ceci favorise la mise en place d'un groupe de travail avec la préfecture afin de trouver des solutions financières et de réfléchir sur la problématique aquatique sur tout le territoire du Gard Rhodanien. Le devis global est estimé à environ 2,5 millions d'euros pour une remise à neuf avec les normes actuelles et l'utilisation des énergies vertes. L'État, le Département, la Région et la commune assuraient ensemble la prise en charge des frais de réhabilitation.

De 2018 à 2020, il n'y a pas eu de réponse de l'Agglomération du Gard rhodanien mais en mars 2021, le projet de territoire a enfin validé l'idée d'étudier l'opportunité d'un équipement nautique sur le Gard Rhodanien. La définition de l'intérêt communautaire est modifiée dans le même temps pour inclure la réalisation d'équipements nautiques à rayonnement supra-communal. Un groupe de travail est ensuite constitué avec le CODEV (Conseil de Développement) et quelques élus communautaires pour déterminer la meilleure solution dans ce domaine. Ce groupe conclut après plusieurs mois de travail, le 9 juin 2022, que la réhabilitation de la piscine de Laudun l'Ardoise est la meilleure option pour le Gard Rhodanien et propose un programme d'action avec une assistance à maîtrise d'ouvrage à valider par l'EPCI.

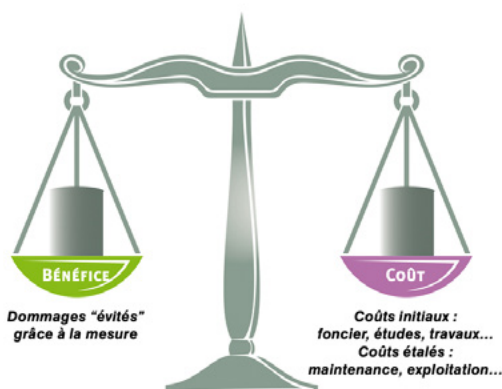
**Cette conclusion n'est pas validée par l'Agglomération qui suggère le lancement d'une nouvelle étude, plus poussée sur ce sujet. Au moment où nous écrivons ces lignes, l'étude n'est pas encore lancée.**



# BASSIN DE RÉTENTION

Suite à la mise en demeure de mettre en place des aménagements hydrauliques pour assurer la gestion des eaux de ruissellement en direction de l'Ardoise pour une pluie d'occurrence centennale, il y a eu une rencontre avec le Préfet. En accord avec lui, le conseil municipal acte le démarrage d'une étude pour la réduction du risque inondation sur le Bourg de l'Ardoise réalisée conjointement par le Syndicat mixte Abcèze et le bureau d'études AquaGeoSphère.

En s'appuyant sur les études existantes, celle-ci vise à analyser les 2 scénarios précédents, à proposer des aménagements alternatifs et à les soumettre à une Analyse Multicritères (AMC) intégrant une Analyse Coût Bénéfice (ACB). Les résultats de l'étude ont été transmis à la DDTM pour avis et la municipalité a organisée une réunion publique pour la restitution de cette étude le 26 octobre dernier. L'analyse multicritère réalisée sur les trois scénarios d'aménagement met en évidence la difficulté d'obtenir un projet pertinent économiquement vis à vis de la doctrine de l'État (l'État ne participe au financement d'un tel projet que si le coût de l'équipement est inférieur ou égal au coût des dommages évités). À défaut d'une ACB positive, des mesures non structurelles et des mesures de réduction de la vulnérabilité sont envisagées.



## LES MESURES NON STRUCTURELLES VISENT À ATTEINDRE 3 OBJECTIFS.

### 1 RÉDUCTION DE LA VULNERABILITE DES BATIMENTS

Première phase : diagnostic de vulnérabilité des bâtiments

Seconde phase : mise en œuvre des travaux, création d'une zone refuge pour les bâtiments de plain-pied soumis à des hauteurs d'eau importantes, mise en place de clapets anti-retours, modification du réseau électrique, drainage, aménagements intérieurs, mise en place de batardeaux

### 2 COMPENSATION DES NOUVELLES SURFACES IMPERMÉABILISÉES

Réglementer les rejets d'eau pluviale plus strictement au niveau du PLU. Volume de rétention de 100L/m<sup>2</sup> imperméabilisé et débit de fuite de 7L/s/ha imperméabilisé pour tous les projets de plus de 50 m<sup>2</sup> (y compris avec rejet dans le réseau communal)

### 3 DESIMPERMÉABILISATION DES SOLS POUR FAVORISER L'INFILTRATION

Limiter les nouvelles imperméabilisations et désimperméabiliser les surfaces imperméables existantes en favorisant les espaces végétalisés et les structures perméables à semi-perméables (pour les espaces de parkings notamment)

Suite à la réunion publique, un groupe de travail a été mis en place pour étudier d'autres solutions alternatives complémentaires sans remettre en cause les conclusions de l'étude réalisée par le cabinet AquaGeoSphère.

Des actions d'amélioration seront néanmoins engagées pour limiter les effets d'une crue par ruissellement sur le bourg de l'Ardoise.



# ZONE COMMERCIALE DE L'ARDOISE

L'ouverture de la déviation de l'Ardoise au 1er semestre 2024 va modifier certains équilibres ; on attend notamment un impact négatif sur les commerces qui jalonnent le bourg de l'Ardoise. Leur activité est réalisée à 70% grâce au passage sur la N580 et le manque à gagner pour les commerçants pourrait leur être fatal. Il a donc

été acté que les commerçants qui le souhaitent, pouvaient être déplacés sur une nouvelle zone commerciale (emplacement au niveau de l'ancien foyer communal de l'Ardoise) afin de les maintenir proches de la circulation quotidienne. Un rond-point demandé par la municipalité pour sécuriser le secteur et faciliter l'accès à cette zone a été créé. Cela donnera naissance à un schéma directeur pour créer une nouvelle dynamique économique autour de cette zone en devenir. À la suite de différentes études menées par des professionnels et d'un travail de fond mené avec les élus, il a été acté que la SEGARD prendrait financièrement à sa charge le déplacement des commerçants et leur accueil. Un projet d'implantation d'un supermarché est également à l'étude. Un permis de construire va être déposé d'ici la fin de l'année.



# RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Reprise de la prescription de révision générale du PLU pour intégrer le nouveau contexte normatif et territorial, avec de nouveaux objectifs et modalités de concertation auprès du public.

après le transfert de compétence à celle-ci en matière de PLU en vertu de la loi ALUR au 27 mars 2017. Cette compétence n'ayant cependant pas fait l'objet d'un transfert à la communauté d'agglomération, la Commune demeure toujours compétente à ce titre

## QU'EST CE QU'UN PLU ?

Le Plan Local d'Urbanisme est un document stratégique qui traduit l'expression du projet communal d'aménagement et de développement durables du territoire. Il fixe les grandes orientations stratégiques d'aménagement et les règles d'occupation et d'utilisation du sol.

### CONTEXTE DE LA RÉVISION DU PLU DE LAUDUN-L'ARDOISE

Par une délibération du Conseil Municipal en date du 12 mai 2015 il a été prescrit la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de LAUDUN L'ARDOISE en application de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme et définissant les objectifs poursuivis ainsi que les modalités de concertation selon l'article L.300-2 du code précité alors applicable.

Ce projet de révision n'a jamais abouti, la dernière délibération du Conseil Municipal dans le cadre de cette procédure portant sur le débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) date du 28 juin 2017

Par ailleurs, cette procédure de révision du PLU devait être initialement poursuivi par la communauté d'agglomération du Gard Rhodanien,

Dans ce cadre, il y a lieu de reprendre aujourd'hui la prescription de cette révision générale du PLU pour intégrer le nouveau contexte réglementaire, pour le moderniser et redonner son identité à la ville, avec de nouveaux objectifs et modalités de concertation

### UNE NOUVELLE RÉGLEMENTATION À INTÉGRER

La période récente est marquée par de nombreuses évolutions législatives et réglementaires qui impactent les conditions de révision du PLU. Dans ce cadre, il faut noter notamment les dispositions issues de la loi dite « Climat et Résilience » de 2021, qui fixe des objectifs de réduction de l'artificialisation par tranche de 10 années afin d'atteindre le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) en 2050.

La révision du PLU doit permettre d'intégrer les nouveaux enjeux économique, écologique et paysager de la commune sous le prisme notamment de la densification et du renouvellement des formes urbaines pour le développement urbain. Celui-ci devra concilier, au travers du PLU révisé, les ambitions démographiques de la ville, le respect de l'identité de « petite ville », et les contraintes de maîtrise de la consommation foncière et de lutte contre l'artificialisation des sols découlant des principes du ZAN à horizon 2050 et d'une diminution par deux de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, pour la première période décennale de la loi, à l'horizon 2031.

D'autres évolutions législatives récentes sont à prendre en compte avec notamment la loi de 2018 dite loi « ELAN », la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, la loi « Energie-climat » de 2019 relative à l'énergie et au climat, ou encore la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

D'autres enjeux nouveaux sont à intégrer aussi à travers la nouvelle hiérarchie des normes et l'évolution du territoire, notamment le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien approuvé le 14 décembre 2020..

### LES PRINCIPAUX OBJECTIFS POURSUIVIS

Le projet territorial vise à affirmer Laudun l'Ardoise comme un pôle urbain avec une identité propre au sein du Gard Rhodanien :

#### 1 Qualité urbaine et paysagère du cadre de vie

- moderniser et conforter le bourg de Laudun tout en gardant l'authenticité d'un village provençal, en particulier sur le traitement des espaces publics,
- développer la qualité paysagère,
- valoriser et faire connaître le patrimoine ancien,
- intégrer la bipolarité entre les ensembles urbains de Laudun et de l'Ardoise,

#### 2 Transition énergétique et écologique

- développer et favoriser la mise en place de continuités écologiques,
- préserver les espaces naturels et forestiers emblématiques,
- favoriser la mise en relation des deux bourgs par des chemins ruraux et cheminements doux,
- protéger les richesses naturelles comme les espaces agricoles existants pour favoriser leur maintien et leur développement en anticipant un principe d'équilibre induit par l'objectif du « zéro artificialisation nette » d'ici 2050.

#### 3 Développement économique

- favoriser un développement économique basé sur les ressources locales et respectueux du territoire,
- Accompagner la transformation de l'urbanisation du bourg de l'Ardoise,

- accompagner et favoriser le développement d'une activité économique dynamique, notamment avec des zones dédiées,
- affirmer l'identité touristique de la commune, notamment en travaillant les entrées de ville,

La concertation du public sera ouverte pendant toute la durée de l'élaboration du projet. Elle débutera d'ici la fin de l'année et associera les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées par la révision du PLU.

**Afin de permettre un échange avec la population, débattre avec des temps de présentation, des réunions publiques seront organisées.**

### DE LA MÊME FAÇON, VOUS AUREZ LA POSSIBILITÉ DE VOUS EXPRIMER

**Avec un registre d'observations dématérialisé accessible au public** sur le site internet de la commune [www.laudunlardoise.fr](http://www.laudunlardoise.fr) permettant au public de consigner ses observations et propositions,

**Par voie postale** avec la possibilité pour le public d'envoyer ses observations et propositions à l'attention de Monsieur le Maire, à l'adresse de l'hôtel de ville, 144 Place du 6 Juin 1944, 30290 Laudun-l'Ardoise,

**Par courriel** sur l'adresse générique du service urbanisme à [urbanisme@laudunlardoise.fr](mailto:urbanisme@laudunlardoise.fr) et en précisant en objet du mail « Révision PLU »,

**À l'hôtel de ville de la commune**, 144 Place du 6 Juin 1944, 30290 Laudun-l'Ardoise avec un registre papier accompagnant le dossier de concertation mis à disposition du public afin qu'il puisse consigner ses observations et propositions.

**À l'issue de cette concertation, il sera présenté le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera conformément à l'article L103-6 du Code de l'urbanisme, et arrêtera ensuite le projet de PLU.**



Ville de  
**LAUDUN**  
ARDOISE  
[www.laudunlaroise.fr](http://www.laudunlaroise.fr)

225  
Rue de Boulogne  
- Laudun -  
Parking proche  
Gendarmerie

# 2024 Conférences Histoire de l'ART Médiathèque

Conférencière  
Muriel ALLE

- 1 - Jeudi 11 Janvier  
➤ **Jan VAN EYCK**  
*La Vierge au chancelier Rolin*
- 2 - Jeudi 1er Février  
➤ **Edgar DEGAS**  
*Le geste de l'intime*
- 3 - Jeudi 07 Mars  
➤ **Là bas, les merveilleux nuages**  
*Art contemporain*
- 4 - Jeudi 18 Avril  
➤ **Paul GAUGUIN**  
*La passion de peindre*
- 5 - Jeudi 23 Mai  
➤ **Francisco GOYA**  
*Les Jeunes et les Vieilles*

- 14h30
- 6 - Jeudi 13 Juin  
➤ **Vilhelm HAMMERSHØI**  
*La musique du silence*
  - 7 - Jeudi 19 Septembre  
➤ **LE CARAVAGE**  
*Les mains expressives*
  - 8 - Jeudi 17 Octobre  
➤ **Café Philo**  
*Pour en finir avec l'animal N°1*
  - 9 - Jeudi 14 Novembre  
➤ **Des Animaux et des Hommes**  
*Bestiaire de l'art contemporain N°2*
  - 10 - Jeudi 12 Décembre  
➤ **TOULOUSE-LAUTREC et la GOULUE** : *Le p'tit machin et la grande bringue*



# TRAVAUX

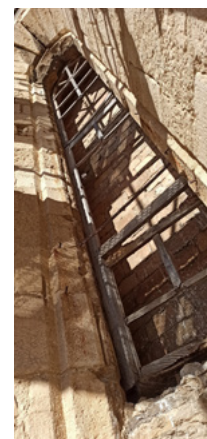
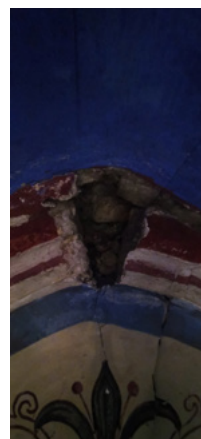
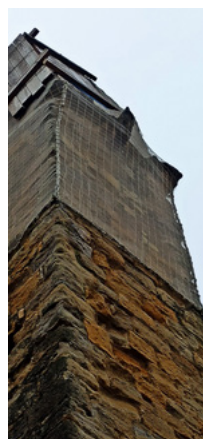




## L'ÉGLISE

### TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE NOTRE DAME LA NEUVE

Depuis les travaux de reprise de la couverture après l'incendie de 1965, l'église de Laudun n'a fait l'objet que de travaux très ponctuels de restauration. Il s'agissait de la restauration du portail d'entrée, de restauration de baies avec de nouveaux vitraux et la réfection du couvret du chevet. À la suite de la chute de pierres dans le chœur et sur le contrefort Nord/Est, un diagnostic complet de l'édifice a été réalisé. Cette étude a démontré la richesse du monument, mais également son état préoccupant et a permis de demander et d'obtenir l'inscription de l'église à l'inventaire complémentaire des Monuments Historiques en 2021. Des travaux ont été réalisés, ils concernent des travaux d'urgence afin de stabiliser l'édifice dans sa partie la plus préoccupante : le chœur avec la mise en place de tirants intégrés dans la maçonnerie. Les travaux sur la première travée de la façade Nord serviront de phase test pour établir le meilleur mode opératoire pour les futures campagnes de travaux de restauration des façades, fortement dégradées. Le contrefort Nord/Est est restauré avant de pouvoir retirer les filets de protection en place. Concomitamment à ce chantier, un programme pluriannuel de travaux pour la restauration complète de l'édifice sera établi afin de poursuivre la valorisation de ce patrimoine riche de la ville de Laudun l'Ardoise.



# AMÉNAGEMENT DE LA RUE JEAN VILAR

## DU CARREFOUR AVEC LA RUE RABELAIS AU CARREFOUR AVEC LA RUE VILLON

### État des lieux avant travaux

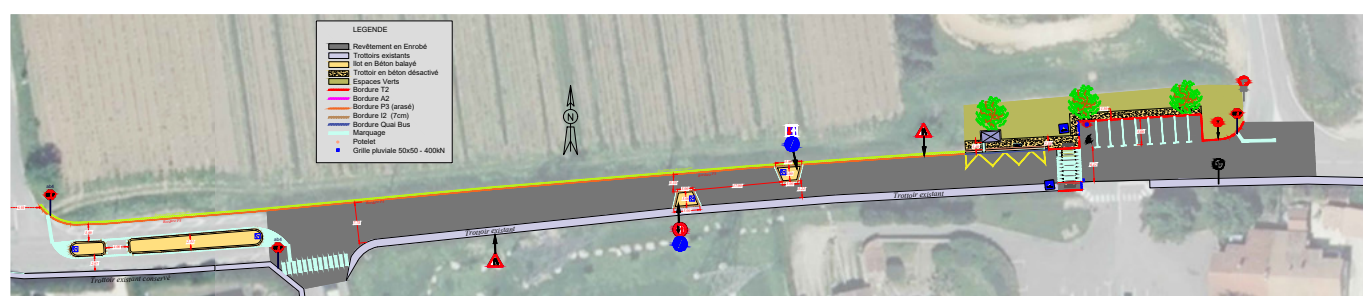
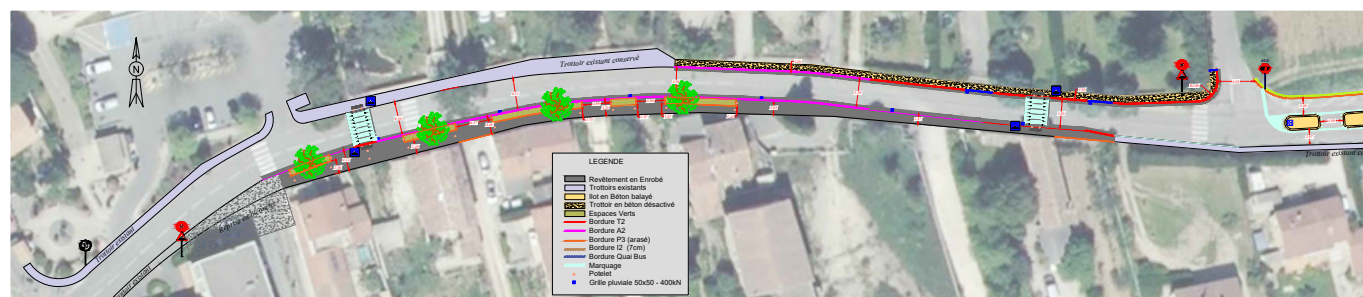
Une tranchée s'est affaissée sur la moitié de la chaussée au nord de la rue Jean Vilar suite aux passages récurrents des poids lourds et aux stagnations d'eaux de pluie. Les accotements ne sont pas arasés sur la limite nord, et il n'y a pas de bordure pour délimiter l'enrobé. Enfin, la voie avant le carrefour avec la rue Villon est très large ce qui incite les utilisateurs à une vitesse excessive.

Il est à noter la présence de nombreuses balises blanches très peu esthétiques pour une voirie de village. Un trottoir est existant au sud de la rue, il est de largeur conforme pour le passage des personnes à mobilité réduite et délimite la voie par une bordure de 14cm, ce qui sécurise les piétons

### Travaux réalisés

- la mise à niveau de l'accotement nord de la rue pour permettre l'évacuation des eaux de ruissellement,
- la fourniture et la pose d'une bordure arasée au nord de la rue pour délimiter les enrobés,
- la reprise de la chaussée en enrobé,
- la suppression des bornes plastiques,
- la mise en place d'une double écluse pour réduire les vitesses au milieu de la rue Jean Vilar, réalisée avec des bordures et un revêtement en béton
- la mise en place d'un îlot en béton, délimité par des bordures, pour réduire la largeur de voie entre le carrefour de la rue Villon et le carrefour de la rue Cézanne
- l'installation de la signalisation horizontale et verticale des aménagements.
- mise en conformité des trottoirs et des arrêts de bus pour l'accès PMR.

La deuxième tranche de la rue sera faite ultérieurement, lorsque l'agglomération du Gard Rhodanien aura réalisé la deuxième tranche sur les réseaux humides. Montant des travaux 292 600€



## RÉFECTION DE LA RUE CLÉMENT ADER ET DU MUR DE SOUTÈNEMENT

Suite aux pluies du 14 septembre 2021 le mur de soutènement de la rue Clément ADER s'est effondré au niveau du N°134 et jusqu'au N°185. La municipalité a dû faire face à des travaux importants sans subvention et non prévus au budget. Des études pour vérifier la stabilité de toute la zone d'habitation pour dimensionner le nouveau mur de soutènement ont été menées.

### État des lieux avant travaux

Le terrain derrière le mur est principalement en terre et n'avait pas de partie drainante à proprement dit. Le mur avait été construit en deux parties distinctes ; un premier mur existant et un deuxième mur posé dessus ce qui laisse penser qu'il avait été rajouté pour l'élargissement de la voirie sans étude de dimensionnement d'où l'effondrement suite aux fortes contraintes.

### Travaux réalisés

Jusqu'à la fin des travaux, le passage des piétons restait possible, le passage des véhicules était impossible au vu de la stabilité du terrain (sol meuble). Une voie a été spécialement aménagée pour désenclaver les riverains.

Réalisation d'études poussées pour éliminer le problème de stabilité du quartier et pour dimensionner le nouveau mur pour résister aux fortes contraintes.

Reconstruction d'un mur de soutènement.



### Travaux prévus à l'automne

- mise en place des réseaux humides par l'Agglomération du Gard Rhodanien
- reprise du réseau pluvial
- réalisation de la chaussée

### Montant des travaux

Mur de soutènement : 205 000 €

Voirie estimé : 131 000 €



## AMÉNAGEMENT DE LA RUE ANTOINE PARMENTIER

Suite aux travaux de réhabilitation du collecteur principal d'assainissement, situé dans la rue Antoine Parmentier, réalisés par la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, la municipalité a souhaité réaliser une réfection de la rue Parmentier. La CAGR a accédé à notre demande. Nous avons participé à ces travaux pour un montant s'élevant à 29 000€.

Des aménagements complémentaires vont être réalisés pour sécuriser la circulation début 2024.



## RÉFECTION ET SÉCURISATION DE LA RUE DE BOULOGNE

La rue de Boulogne marque l'entrée de ville en tant que voie structurante de la commune. C'est un axe routier très fréquenté, avec des vitesses de circulation excessives pour une zone habitée. L'absence de trottoirs met en danger la sécurité des piétons depuis de nombreuses années. Il est donc nécessaire de réaliser des travaux d'aménagements et de sécurisation de cette rue. Deux réunions publiques de présentation ont eu lieu le 11 avril et le 8 novembre 2023.

### Objectifs des aménagements, embellir et sécuriser la rue de Boulogne

- réaménager la rue pour la rendre plus esthétique,
- implanter des ouvrages sécuritaires et ralentir les véhicules,
- sécuriser le cheminement des piétons,
- rendre la rue accessible aux personnes à mobilité réduite,
- mettre en discrétion les réseaux secs,
- reprendre et améliorer les réseaux humides,
- améliorer la collecte et la gestion des eaux de ruissellements.

Les travaux sur les réseaux humides réalisés par l'Agglomération du Gard rhodanien doivent commencer prochainement. Puis le SMEG lancera les travaux sur les réseaux secs. Au printemps prochain, la commune réalisera les travaux de voirie.

**Coût estimé des travaux** 687 600 €

## TRAVAUX DANS LE CADRE DE L'AD'AP

L'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) est un dispositif permettant aux ERP de se mettre en conformité avec la loi "Handicap" de 2005, qui prévoyait la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de tous les établissements recevant du public.

Ainsi cette année, des travaux d'accessibilité ont été réalisés au gymnase P. de Coubertin et au pôle des services communaux (nez de marches et bandes podotactiles sur les seuils des escaliers).

D'autres travaux sont prévus d'ici la fin de l'année à la mairie (nez de marches et bandes podotactiles sur les seuils des escaliers et création de toilettes PMR).



rue de Boulogne

## AIRE DE JEUX ALBERT ANDRÉ

L'aire de jeux située rue Albert André (devant la cantine Lapierre) a reçu une réfection du sol et un jeu a été ajouté (25 000€). Une deuxième phase de travaux est en cours pour agrandir l'espace (4 000€).



## AIRE DE JEUX EDITH PIAF

Poursuite de l'embellissement avec l'installation de 3 bancs et d'une table de picnic.

## TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE RÉALISÉS

### Travaux réalisés :

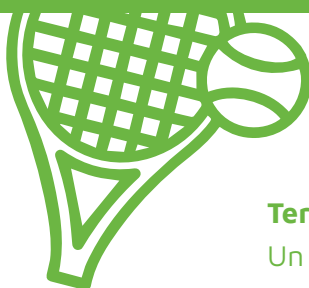
- Mairie : remplacement des menuiseries, 9 000€.
- Écoles Lapierre, Rollo et Kergomard : pose de climatisations et changement de menuiseries.
- Changement des trappes de désenfumage à l'école Lapierre durant les vacances de la Toussaint.

### Travaux à venir :

- 2<sup>e</sup> tranche de changement de menuiseries dans les écoles, à la mairie, aux services techniques et à l'école de musique pour un montant estimé à 50 000€.
- Réalisation d'un audit énergétique au gymnase Lagrange et à l'école Lapierre qui permettra de programmer des travaux d'amélioration des performances énergétiques.
- Au Forum, lancement de la consultation des entreprises pour la mise en place d'une pompe à chaleur, réfection des portes d'entrée, remplacement de l'autolaveuse pour les sols.

### Travaux de rénovation de l'éclairage public

A l'automne, changement des points lumineux dans les zones prioritaires, ce qui représentent environ 100 points lumineux et mise aux normes des armoires électriques pour 150 000€.



## POUR LE SPORT

### TERRAIN DE FOOTBALL

#### Terrain annexe

- une clôture a été mise en place autour du terrain (coût 18 921,60€).
- deux abris de touche joueurs et un abri de touche délégué mis en place (coût 6 304€).
- deux pare-ballons seront disposés côté RD9 et côté du terrain stabilisé (coût 3 013,44€).
- de plus les cages de but vont être repeintes.

### Terrain d'honneur

Un abri délégué est mis en place (coût 990,00€).

### SPORT

- remise en état des tracés au gymnase Léo Lagrange avec agrandissement du terrain de hand-ball selon les normes fédérales
- remise en état de tous les terrains engazonnés et mise en place des abris joueurs
- mise en place de vitrines extérieures sur tous les bâtiments sportifs afin que les règlements, arrêtés, etc. puissent être affichés...



## DÉVIATION DE LA RN580 À LAUDUN-L'ARDOISE

Le projet d'aménagement concerne la création d'une déviation de la RN580 à Laudun-l'Ardoise. C'est la première phase du projet visant à améliorer la sécurité au droit du hameau de l'Ardoise, par la suppression du passage à niveau PN38, très accidentogène. L'aménagement s'inscrit dans le cadre plus général de la Rhodanienne. Il est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Occitanie (DREAL Occitanie) et sous la maîtrise d'œuvre de la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranéenne (DIRMED) / Service d'Ingénierie Routière (SIR) de Montpellier. Cette déviation comprend la création d'une voie nouvelle de 2,2 kms environ entre le carrefour d'accès à FM Logistique et au PRAE LAVOISIER, et le carrefour d'accès au port de l'Ardoise et à la zone industrielle, de 4 carrefours giratoires assurant la desserte avec la voirie locale, de 2 ouvrages d'art de franchissement de 2 voies ferrées SNCF : la voie Givors - le Grau du Roi et la voie ferrée de desserte du site industriel de FERROPEM, d'1 ouvrage d'art de rétablissement (pont) de la RD9 et d'une nouvelle voie locale entre la RD9 et le site industriel FERROPEM.



### Financement

Estimation du coût projet : 30000000€ TTC  
L'opération est inscrite au Contrat de plan État - Région et bénéficie des participations financières suivantes, État 16M€ ; Conseil régional Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée 6M€ ; Conseil départemental du Gard 5,3M€ ; Communauté agglomération Gard Rhodanien 2,7M€.

### État d'avancement :

- Les 4 carrefours giratoires, les 2 ouvrages d'art de franchissement des 2 voies ferrées sont terminés.
- L'ouvrage d'art de rétablissement de la RD9 est en cours de réalisation et sera terminé fin 2023 début 2024.
- La voie nouvelle de 2,2 kms est également en cours de réalisation et sera terminée au mois d'avril 2024.
- La mise en service de la déviation est prévue pour le mois de mai 2024.





## Cafés Parentèle

**Mardi 28 Novembre**

20h-21h30

+

RAM Cèze  
Descente des Perrières  
BAGNOLS-SUR-CÈZE

“ L'attachement,  
un besoin essentiel  
pour l'enfant ”



**Lundi 11 Décembre**

**Date qui remplace le 16/10**

20h-21h30

Accueil de Loisirs  
Le Clos Bon Aure  
PONT-SAINT-ESPRIT

“ Trop sage,  
trop actif, trop... ”  
Y-a-t-il une norme?

**Inscription / Infos :**

**[b.munoz@gardrhodanien.fr](mailto:b.munoz@gardrhodanien.fr)**

**04 66 79 01 02 . 06 75 75 31 44**

# UGGO

Des lignes qui nous rapprochent

Édition Octobre à Décembre 2023

Retrouvez les informations du réseau UGGO



## INSCRIPTION TRANSPORT

Année scolaire 2023-2024

Inscrivez votre enfant au transport scolaire UGGO  
en vous rendant sur :
[uggomobilité.com](http://uggomobilité.com)

## COLLECTE DE JEUX ET DE JOUETS

Du 1 Décembre au 22 Décembre 2023

Déposez  
vos jouets  
à l'Agence  
UGGO\*

et redonnons une seconde vie à nos objets !

\* du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
7 Esplanade André Mourgue - 30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE



Au profit d'associations :



### AGENCE COMMERCIALE

7 Esplanade André Mourgue  
30200 BAGNOLS-SUR-CÈZE  
lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h

Tél : 04 66 89 77 41



@transportuggo



@transportuggo



+ d'infos sur



[uggomobilité.com](http://uggomobilité.com)

*Viens Au*



**On t'aide à passer ton  
PERMIS !**

## **BOURSE AU PERMIS CITOYEN**

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour vocation de venir en aide aux familles traversant des difficultés financières. Parmi les dispositifs existants, nous vous rappelons, entre autres :

- l'aide au paiement des repas cantine, préinscrits et pris
- l'aide au chauffage au profit des aînés (personnes âgées de plus de 65 ans) concernant l'aide au paiement d'une facture d'énergie

C'est une aide financière pour les jeunes qui habite la commune, en contrepartie d'un

engagement citoyen au sein de l'association « Ensemble pour l'Espoir » ou d'un service municipal de la commune.

L'aide est de 500€ et est versé directement à l'auto-école de Laudun avec qui nous avons une convention. Elle est versée en deux parties, 250€ à la 14ème heure de conduite et 250€ avant le passage de l'épreuve de conduite et après avoir effectué la contrepartie.

### **CONDITIONS**

- être âgée de 17 à 25 ans révolus
- habiter sur la commune depuis 2 ans minimum
- passer le permis pour la 1ère fois et ne pas être inscrit dans une autre auto-école que celle de Laudun-L'Ardoise
- ne pas être en conduite accompagnée

**CCAS** - 135 rue Jean Moulin 30290 Laudun l'Ardoise 04 66 7939 13

**TÉLÉTHON**  
2023 **INNOVER POUR GUERIR**  
La Ligne du don  
**3637**  
Service gratuit • 24h/24

**Samedi 09**  
**Décembre**

**Parking École de Musique**  
**1 Place Jules Ferry**  
**LAUDUN-L'ARDOISE**

**De 14h00 à 17h00**  
Animations enfants : conteuse,  
atelier décoration de Noël, trampoline,  
jeux de société, ...  
Entrée 2€/enfant

**À 17h00 marche dans les rues**  
**de Laudun avec des lampions**  
Chocolats et vins chauds  
offerts à l'arrivée  
Lampion : 3€

**BUVETTE SUR PLACE**

**EN PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS :**  
**CARTENPION, LIVRE MOI, DES PINCEAUX ET DES PLUMES, L'ÂGE D'OR**

Renseignement auprès du CCAS : 04.66.79.39.13

**CCAS LAUDUN-L'ARDOISE** **SERVICE DES SPORTS** **LAUDUN-L'ARDOISE** **VRPUB** **20 TERRE DE JEUX 24**

**Médiathèque Laudun**

**Atelier Initiation à la Langue Provençale**  
Animé par Daniel FAUVELET

**2023**  
**2024**

**Les jeudis**

- 28 septembre
- 19 octobre
- 23 novembre
- 14 décembre
- 18 janvier
- 15 février
- 14 mars
- 11 avril
- 16 mai
- 20 juin

de 14h à 17h

Gratuit pour les adhérents  
Renseignements  
au 04 30 69 80 20

Médiathèque Pierre Héraud - 225 Rue de Boulogne  
Parking Rue Schoelcher proche gendarmerie - culture-evenement@audunlaroise.fr

**CCAS LAUDUN-L'ARDOISE**

LES PERSONNES EN HÉBERGEMENT  
OU HOSPITALISATION DE LONGUE  
DURÉE REÇOIVENT CHAQUE FIN  
D'ANNÉE UN BOUQUET DE FLEURS  
POUR LES FÊTES SUR LEUR LIEU  
DE VIE.

NOUS INVITONS DONC LA  
FAMILLE OU LES PROCHES À  
SIGNALER LE PLACEMENT DES  
PERSONNE AUPRÈS DU

C.C.A.S  
135 RUE JEAN MOULIN  
FOYER DU DOCTEUR AUBAT  
04 66 79 39 13

Yves Cazosta  
Maire de Laudun-L'Ardoise,  
son Conseil Municipal  
et les Services Municipaux

Vous présentent leurs Meilleurs Vœux  
pour cette Nouvelle Année, et vous  
convient à la Cérémonie des Vœux le  
Vendredi 26 janvier 2023  
à 19h00 au Forum

**Meilleurs Vœux**

**2024**

Œuvre collective réalisée par les membres de l'Atelier Point Ligne Couleur  
offerte à la commune de Laudun-L'Ardoise



Fête des associations



Bodega



Fête des associations



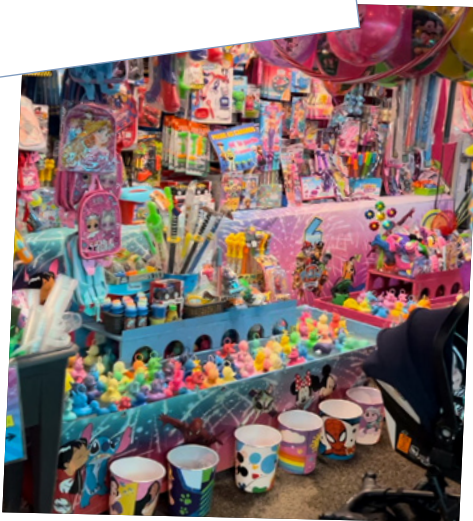
Fête votive de Laudun-l'Ardoise



Festiv'Théâtre



Fête votive de Laudun-l'Ardoise



Fête votive de Laudun-l'Ardoise



Repas des aînés

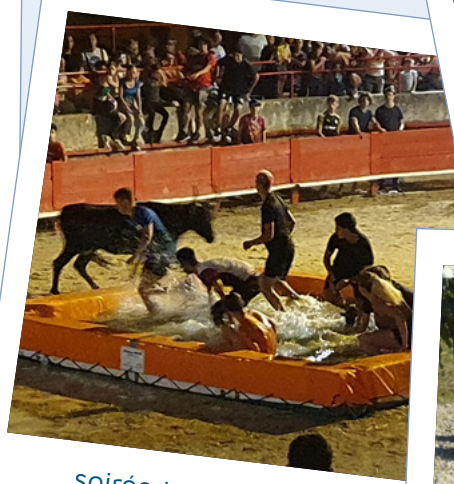




salon du livre



soirée musicale  
les potins du tempo



soirée taureau piscine



cérémonie patriotique  
du 25 septembre



rentrée scolaire 2023



soirée taureau piscine



cérémonie patriotique  
du 25 septembre



fête de la musique



fête de la musique



soirée musicale  
Alma Latina



Festiv'Théâtre  
c'était mieux avant



opération world cleanup day



opération world cleanup day



journées du patrimoine  
bivouac médiéval



opération world cleanup day



journées du patrimoine  
bivouac médiéval



journées du patrimoine  
bivouac médiéval



Festiv'Théâtre  
la Perruche



# TRIBUNES

espace réservé aux groupes politiques

Chers administrés.

Ce mandat municipal 2020-2026 est un mandat très particulier. Il a commencé avec la pandémie de Covid-19 puis le confinement dès le lendemain de l'élection.

Pendant plusieurs mois, de nombreuses mesures ont dû être prises pour protéger la population avec des responsabilités considérables sur les équipes municipales qui ne pouvaient se réunir qu'en visioconférence.

Rien n'a été propice à la cohésion dont a besoin une équipe et quelques turbulences sont apparues, pendant cette phase déjà assez compliquée, provoquées par des velléités mal intentionnées et opportunistes de prendre les commandes de notre commune.

Il n'en a rien été et c'est heureux pour notre commune et ses habitants puisqu'une équipe plus solide et compétente est née de cette période difficile ; équipe qui a dû traverser une nouvelle crise, cette fois, énergétique, et qui a réagi de façon pertinente et rapide pour limiter l'envolée des dépenses.

De multiples tentatives de déstabilisation ont ensuite été entreprises par certains opposants faisant pression sur tous les élus et les suivants de liste au-delà du raisonnable pour les pousser à démissionner et provoquer de nouvelles élections.

Une méthode d'un autre temps qui ne grandit pas ceux qui la pratiquent, n'acceptant pas le résultat des urnes et n'ayant aucun respect pour la démocratie.

Mais l'équipe municipale qui a déjà traversé plusieurs crises dans ce mandat, a appris à travailler sans se préoccuper de ces attaques, parfois violentes, d'opposants à court d'arguments, préférant rompre à des fins personnelles l'engagement pris envers les habitants en démissionnant.

C'est leur choix et ils devront expliquer à leurs électeurs ce qui justifie le rejet de la confiance qui leur a été accordée en 2020.

## **Groupe Laudun l'Ardoise Renouveau**

Chers concitoyens.

Il y a 6 mois, nous avons décidé en âme et conscience de ne pas démissionner de nos sièges d'élus. Par pur respect du processus électoral démocratique, qui a mis légitimement M. Cazorla à la tête de notre village, il nous a semblé que démissionner pour provoquer de nouvelles élections ne serait pas bienvenu pour la quiétude et la stabilité de la commune. Le processus électoral a lieu tous les 6 ans. Il nous paraît anormal d'appeler à voter à mi-mandat pour destituer un maire qui a été élu à 58% des voix. M. Cazorla doit aller jusqu'au bout de son mandat, il sera jugé sur sa compétence et ses actions lors des prochaines élections.

Suite à notre décision, nous avons subi de nombreuses tentatives d'intimidation, des insultes et des menaces sur les réseaux sociaux. Nous considérons que les propos haineux, issus d'une infime minorité, ne sont pas matière à faire avancer les projets de notre commune. Nous avons choisi de les ignorer et de continuer à faire ce pourquoi nous avons été élus en tant que conseillers municipaux.

Ce rôle, nous allons le respecter, au nom de tous ceux que nous représentons et qui nous ont confié leurs votes. Nous resterons fermes et déterminés, lorsque nous estimerons que les propositions et décisions émises par la majorité ne nous sembleront pas aller dans le sens du bien communal.

Nous restons à votre écoute, en tant que représentants de la population au conseil municipal.

N'ayant pas connaissance, au moment de la rédaction de cet article, de la date de publication du bulletin municipal, nous vous adressons tous nos meilleurs vœux de joie, de bonheur, de santé, de sérénité, de confiance et d'espérance en des temps meilleurs.

## **Groupe AGIR Ensemble pour Laudun-l'Ardoise**



**DIMANCHE 17 DECEMBRE**  
**MARCHÉ 9H À 17H00**



Événementiel - Mairie Laudun-l'Ardoise - 0430698021 - 0626319556  
Ne pas jeter sur la voie publique

